

La solution d'investissement dans l'hôtellerie parisienne, Finotel2, se clôture avec succès

Lancée le 1^{er} octobre 2014, l'offre Finotel2 - dont le prospectus a reçu le visa AMF n°14-516* - s'est clôturée le 30 septembre 2015 et a permis de lever 16 569 000€. En un an, Finotel2 a offert l'opportunité d'investir dans l'hôtellerie parisienne à 600 investisseurs privés et professionnels pour un montant moyen d'environ 27 600€.

A ce jour, deux hôtels situés au cœur de la capitale ont déjà intégré le portefeuille Finotel2. La gestion de ces deux établissements est confiée à un groupe spécialisé dans la gestion et l'exploitation d'hôtels depuis 15 ans, le Groupe Maranatha. L'expertise et le savoir-faire de Maranatha sont mis au service de ces actifs pour optimiser leur performance et augmenter leur valeur. Le premier actif acquis, l'Hôtel At Gare du Nord, se situe dans le X^e arrondissement de Paris, à une centaine de mètres de la gare du Nord. Cet emplacement stratégique lui permet de répondre aux exigences d'une clientèle loisirs et business. Concernant la deuxième acquisition, l'Absolute Hôtel, elle se trouve à quelques pas de la Place de la République ; dans le XI^e arrondissement. A proximité d'un des quartiers les plus à la mode de Paris, l'établissement vise une clientèle aussi bien française qu'internationale.

En associant l'hôtellerie française et l'investissement, Finotel2 rend le placement concret et ouvre à tous un marché résilient qui progresse régulièrement ; Paris reste la destination la plus prestigieuse d'Europe, prisée par les touristes du monde entier.

Présentation de l'offre Finotel2

Période de souscription close.

Critères d'investissement :	L'investisseur devient associé commanditaire de la société en commandite par actions à capital variable Finotel2, dont l'objet est d'investir dans des actifs hôteliers parisiens
Montant minimum de l'investissement :	15 000 euros
Durée de l'investissement :	6 à 7 ans, avec une possibilité de sortie chaque année

Rentabilité annuelle au choix selon profil client : « Confort » : Taux à hauteur de 7% annuels capitalisés versés au terme de la durée de l'investissement en cas d'exercice de la promesse de vente anticipée

ou

« Dynamique » : Taux espéré entre 6% et 8% capitalisés versés au terme de la durée de l'investissement

Eligibilité : PEA, PEA PME, Titres de participation (sous conditions)

Exclusion de l'assiette ISF

Fiscalité de cession : Optimisation de la fiscalité sur les plus-values si les titres figurent dans un PEA et PEA-PME ou en bénéficiant du régime des Titres de participation. Sinon le régime d'imposition sur la plus-value de cession de valeurs mobilières s'applique

***Important**

Le prospectus a été visé par l'AMF le 24/09/2014 sous le N°14-516. Il est rappelé aux investisseurs de lire la rubrique "Facteurs de risques" aux sections 4 de la partie I et 2 de la partie II.

Contact

Services Partenaires : 01 83 80 26 26 / servicepartenaires@finotel2.fr